



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 3 juillet 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-07-03-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-07-03-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2019 : ADOPTION**

CA 19-07-03-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 12 juin 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 19-07-03-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-07-03 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Raymond Malo, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-07-03, le tout en fonction du budget adopté ».



Raymond Malo

Proposition adoptée.

5.1.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, informe que les rapports de l'auditrice et du directeur général seront déposés à la séance du conseil du mois d'août.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉSOLUTION DE LA MRC D'ABITIBI - APPUI À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ POUR UNE RÉFORME ÉLECTORALE ET PRÉOCCUPATION RELATIVE AU POIDS POLITIQUE DES RÉGIONS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.2 COOP-CSUR - DEMANDE DE PRÉSENTATION AU COMITÉ DE LA FIBRE OPTIQUE : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe qu'une réponse a été remise à Coop-Csur qu'une rencontre peut avoir lieu avec l'administration de la MRC, mais non avec les élus membres du comité de la fibre optique.

5.2.3 PROLONGEMENT DU DÉLAI DES DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ENTREPRISES À NUMÉROS DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour effectuer une demande de révision de l'évaluation foncière est le 1^{er} mai qui suit l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coteau-du-Lac a éprouvé des problèmes techniques lors de la préparation des comptes de taxes municipales 2019 n'ayant ainsi généré aucun compte pour toutes les compagnies dont la nomination est un numéro d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes pour ces compagnies ont été émis dans la semaine du 30 avril 2019;



CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que lorsqu'est expédié tardivement l'avis d'évaluation pour l'exercice au cours duquel le rôle entre en vigueur, le dépôt d'une demande de révision relative à l'unité d'évaluation ou à l'établissement d'entreprise visé par l'avis peut être fait après l'expiration du délai prévu à l'article 130 ou à l'article 131, selon le cas, s'il l'est dans les 60 jours qui suivent l'expédition, ou dans les 120 jours qui suivent celle-ci lorsque l'avis est relatif à une unité ou à un établissement dont la valeur inscrite au rôle est égale ou supérieure à, respectivement, 1 000 000 \$ ou 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en raison du délai accordé à ces compagnies pour déposer une demande de révision de l'évaluation foncière municipale, l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut rendre sa décision jusqu'au 1^{er} novembre;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser les évaluateurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.*, de reporter au 1^{er} novembre 2019 leur décision quant aux demandes de révision de l'évaluation foncière municipale des compagnies de la ville de Coteau-du-Lac dont la nomination est un numéro d'entreprise.

Proposition adoptée.

5.2.4 RÉSOLUTION DE LA MRC DE PAPINEAU - PROCESSUS DE VENTE DE TERRAINS PAR HYDRO-QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Il informe que la Fédération des municipalités du Québec (FQM) doit étudier ce dossier.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019 - ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE : SUIVI



Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un retour sur le projet de décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à déclarer une zone d'intervention spéciale (ZIS) et sur les dernières rencontres tenues avec la ministre Andrée Laforest. Il invite les municipalités à se prononcer lors de la rencontre prévue ce 3 juillet 2019 à 17 h avec la ministre Laforest.

8.3.2 PARTICIPATION AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2019 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Colloque sur la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique du Québec aura lieu les 1^{er} et 2 octobre 2019 au Centre des congrès de Québec sur le thème *La sécurité civile, une responsabilité partagée!*;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du colloque est de trouver des solutions afin de mieux protéger la population et les biens essentiels;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvan Cardinal est président du comité de sécurité incendie et civile et membre de la cellule de crise de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Beaupré est président de la table régionale en sécurité incendie et civile et membre de la cellule de crise de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce colloque engendrera une dépense de 2 291 \$ relative aux frais d'inscription, d'hébergement, de repas, de déplacement et de stationnement;

CONSIDÉRANT la politique de remboursement des dépenses et réception de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la somme nécessaire est disponible au poste budgétaire 02 220 00 346;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser la participation de monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant, maire de la ville de Pincourt et président du comité de sécurité incendie et civile ainsi que monsieur Daniel Beaupré, maire de la municipalité de Saint-Clet et président de la table régionale en sécurité incendie et civile au Colloque sur la sécurité civile 2019 qui aura lieu les 1^{er} et 2 octobre 2019 à Québec.

Proposition adoptée.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.



10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENTS NUMÉRO 526.3 ET 571-2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 526.3 a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 526 afin de modifier l'exigence du niveau du garage attaché;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 571.2 a pour objet de modifier le Règlement numéro 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier les dispositions sur les travaux assujettis au PIIA;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 526.3 et 571-2 de la ville d'Hudson indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le conseil **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 526.3 et 571-2 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 666-9

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 666-9 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier une disposition applicable aux zones du groupe Habitation (H) et la grille des usages et normes de la zone C-34;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 666-9 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 666-9 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-51

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-51 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin d'ajouter des normes quant à l'abattage des arbres;



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-51 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-51 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 VILLE DE RIGAUD - RÈGLEMENT NUMÉRO 272-11-2019

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 272-11-2019 a pour objet d'amender le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé, de façon à ajouter des dispositions assouplissant les typologies prévues aux aires d'affectation lorsqu'il y a application du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la densification de sites disponibles à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 272-11-2019 de la ville de Rigaud indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 272-11-2019 de la ville de Rigaud.

Proposition adoptée.

11.1.1.5 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1064

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1064 a pour objet de modifier le règlement de zonage relativement à la superficie maximale autorisée pour un établissement de la classe d'usages C6.3 dans la zone C*-294;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1064 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1064 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.



11.1.1.6 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1778

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1778 concerne l'adoption d'un règlement sur l'agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1778 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1778 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.1.7 DEMANDE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE CONDUITE D'ÉMISSAIRE AFIN DE RENDRE FONCTIONNEL LE NOUVEAU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU DOMAINE-EN-HAUT À VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 424270 concernant la demande de la ville de Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour permettre l'implantation d'une conduite d'émissaire sur une partie du lot numéro 1 830 810 au cadastre du Québec, afin de rendre fonctionnel le nouveau système de traitement des eaux usées du secteur Domaine-en-Haut de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ du 7 juin 2019 demande à la MRC l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande de la ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-07-03-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de donner un avis favorable au dossier numéro 424270 quant à la demande de la ville de Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles **pour permettre** l'implantation d'une conduite d'émissaire sur une partie du lot numéro 1 830 810 au cadastre du Québec, afin **de rendre** fonctionnel le nouveau système de traitement des eaux usées du secteur Domaine-en-Haut de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.



12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. HABITATION

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 19-07-03-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 45.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



RAYMOND MALO
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint